



Autour de Nicole Peloux et de François Fantauzzo, président du RSI Provence-Alpes, Jean-Pierre Bourgeois, André Rolland, médiateur des Hautes-Alpes, Pierre Bianco, René Herzog, médiateur du Vaucluse B.F.

Un interlocuteur privilégié pour soutenir les ressortissants

RSI

Un médiateur départemental pour mieux gérer les rapports.

Jean-Baptiste Bourgeois a été désigné pour assumer pendant deux ans cette mission.

ALPES DE HAUTE-PROVENCE

« Notre institution, dont l'ambition est d'être utile en toute circonstance à ses ressortissants, s'est naturellement déclarée vivement intéressée par cette excellente initiative », dira Nicole Peloux, présidente de la Chambre de commerce et d'industrie des Alpes de Haute-Provence en présentant le dispositif des médiateurs départementaux.

Faisant suite au rapport des députés Sylvia Buteau et Fabrice Verdier, soulignant la nécessité pour le Régime social des indépendants (RSI) de restaurer la confiance avec les travailleurs indépendants, d'améliorer le service rendu et de faciliter les démarches quotidiennes des assurés, le RSI Provence-Alpes déploie en effet un dispositif de médiateurs dans chaque département de son ressort.

« Le rôle des médiateurs départementaux est de répondre aux situations difficiles et d'accompagner les dossiers complexes pour guider

les assurés dans leurs démarches vis-à-vis du RSI », rappelle François Fantauzzo, président du conseil d'administration du RSI Provence-Alpes, soulignant que le RSI Provence-Alpes a été, en la matière, précurseur au niveau national.

Le Régime social des indépendants, né en 2006 de la fusion des caisses de protection sociale des chefs d'entreprise, est une caisse de Sécurité sociale, administrée par des représentants de ses assurés - artisans, commerçants et professions libérales - qui effectue une mission de service public en gérant la protection sociale obligatoire de plus de 6,2 millions de chefs d'entreprise indépendants et de leurs ayants droit.

En cas de difficulté entre la caisse régionale du RSI et le travailleur indépendant, les missions du médiateur sont dès lors de faciliter le rapprochement entre les parties et de proposer des solutions, de participer à la recherche d'un terrain d'entente dans les situations de difficultés sociales extrêmes.

Un expert comptable militant

Le médiateur désigné par le président du RSI, le directeur de la caisse régionale ainsi que deux administrateurs dont un élu du département concerné, agit en toute indépendance et neutralité. Son mandat est d'une durée de deux ans. Il ne perçoit aucune rémunération ni indemnité. Seuls les frais de déplacement sont remboursés.

Dans les Alpes de Haute-Provence, c'est Jean-Pierre Bourgeois

qui a été désigné pour assumer pendant deux ans cette mission de médiateur du RSI.

Directeur d'un cabinet d'expert comptable depuis 1999, engagé dans le monde associatif, adjoint à la culture et au développement économique et touristique de Moustiers Sainte-Marie de 2012 à 2014, Jean-Pierre Bourgeois est élu de la Chambre de commerce depuis 2011, au sein de laquelle il préside la Commission des finances. Enfin, il a suivi une formation d'expert judiciaire auprès de l'Union des compagnies d'experts près de la Cour d'appel d'Aix-en-Provence.

« Je vais essayer de remplir ma tâche au mieux de mes possibilités », confie Jean-Pierre Bourgeois rappelant que le médiateur n'est compétent que si le ressortissant a effectué une première démarche auprès de la caisse régionale sans avoir réussi à régler le désaccord sur le fond ou sur la forme.

En cas d'absence de réponse sous un délai de 21 jours émanant de la caisse de rattachement, ou réponse insuffisante et insatisfaisante à une saisine.

On compte 209 238 ressortissants dans le ressort du RSI Provence-Alpes, 113 267 commerçants et 95 971 artisans. 15 643 assurés dans les Alpes de Haute-Provence. 13 312 assurés dans les Hautes-Alpes. 13 126 461 assurés dans les Bouches-du-Rhône. Et 46 338 dans le Vaucluse.

B.F.